



S O M M A I R E

Editorial :	p. 1
Allier :	p. 2/3
Cantal :	p. 4/7
Haute-Loire :	p. 8
Puy-de-Dôme :	p. 10/11/12
Auvergne :	p. 13
France :	p. 14/15/16



La Forêt Privée

Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme...

n°8 - novembre / décembre 2017

EDITORIAL

Le défi social de nos forêts

En cette fin d'année 2017, la forêt fait parler d'elle. Un film comme « *L'intelligence des arbres* » pousse le grand public, essentiellement citadin à s'intéresser à ceux-ci et à se poser des questions sur la forêt, sur sa relation avec l'homme, avec notre société et sa manière de considérer la nature .

Mais qu'en est-il vraiment du rôle ou de la fonction sociale de la forêt et quelles en sont les implications et les conséquences pour nous sylviculteurs ?

Nos départements auvergnats sont plus largement boisés que la moyenne nationale et bénéficient d'un développement touristique et de loisirs important avec une fréquentation parfois forte de certaines de nos forêts, du à la proximité de concentrations urbaines. Pour beaucoup de ces visiteurs, aller en forêt, est d'une certaine manière, essayer de se ressourcer , de se rapprocher de la nature. En effet, la forêt est souvent considérée comme plus « *naturelle* », plus « *vierge* » que les zones cultivées et, pour nombre d'entre eux, elle devrait être maintenue en l'état.

Pour nous , sylviculteurs , cette vision soulève de nombreux problèmes

Tout d'abord, le forêt est souvent considérée comme un espace public de liberté, ouvert à tous et sans contrainte, ignorant le fait qu'elle est majoritairement privée, que les propriétaires paient des impôts , sont responsables en cas d'accident (et doivent donc s'assurer !) et qu'elle vit ! Espace de loisirs , utilisée par d'autres que les sylviculteurs , elle est souvent à l'origine de profondes divergences concernant sa gestion et son avenir : coupes ,reboisements, choix des essences, densité des grands cervidés, perception du paysage... En ce dernier domaine, les activités sylvicoles peuvent effectivement affecter, pour un temps, la perception de certains usagers de nos forêts et elles entraînent des réactions souvent vives, voir excessives, alors qu'elles sont non seulement utiles mais nécessaires à la pérennité de la forêt. Or la sylviculture est pour notre société, notamment en ce vingt et unième siècle, un élément vital, que ce soit pour l'absorption du CO2, pour la qualité de l'eau, pour la lutte contre le réchauffement climatique... Mais c'est aussi et on a tendance à l'oublier un des piliers du maintien de l'activité dans nos départements, car gestionnaires, abatteurs, débardeurs, transporteurs et autres entrepreneurs de travaux forestiers sont, tout comme les arbres, non délocalisables : sont des emplois qui perdurent voir pourraient se développer dans nos zones rurales.

Il est donc très important que les forestiers soient présents dans les instances concernées par ces problèmes de société et en particulier ceux qui touchent aux loisirs, au paysage, à l'environnement, à la répartition des espaces, au foncier, à la gestion du gibier, afin de mieux faire connaître les enjeux sociaux de la sylviculture. Ces instances sont nombreuses : CDPENAF, Chambre d'agriculture, Commission des sites, Commissions Natura 2000, Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), Commission d'Urbanisme, Commission Locale de l'Eau des SAGES, ACCA, Commissions d'Aménagement Foncier, SAFER, etc. Mais aussi que ne soit pas ignorée par ces instances la nécessité que la gestion forestière se doit d'être rentable afin de remplir sa fonction sociale qui est, entre autres, de permettre la pérennité d'une forêt, en bon état, au service de tous.

Michel Rivet, Président de Fransylva-43



Bois-énergie : de la nécessité de se regrouper

C'est devenu une évidence : si l'on veut répondre favorablement aux nouvelles demandes du marché de la filière forêt-bois, il faut se regrouper pour faire une offre plus conforme aux besoins actuels des clients. Hubert Ferron, propriétaire de 125 hectares sous futaie de chêne sessile près de Moulins, depuis une douzaine d'années, l'affirme et le démontre.

Il est à l'origine de la création d'un regroupement de forestiers désigné sous le nom de « Producteurs forestiers du Centre » qui aujourd'hui permet de réunir 2 000 hectares et ainsi de proposer des volumes significatifs. Cette structure au statut juridique de SAS permet donc de vendre du bois en direct et surtout de respecter un principe simple et capital qui est de travailler en circuits courts. Ici, il s'agit de l'exploitation du bois-énergie qui constitue un complément incontournable et nécessaire à la bonne sylviculture. « A l'issue des coupes, après prélèvement par un bûcheron des bois de 10 cm de diamètre minimum, une partie des rémanents sont laissés sur place pour nourrir les sols et le reste est transformé en plaquettes pour les chaufferies. Car pour que les rémanents soient évacués, il faut qu'ils trouvent un débouché rentable toujours dans le cadre d'un circuit court. D'où l'idée de constituer un regroupement et de proposer depuis l'an passé à divers clients dont les chaufferies implantées à proximité des contrats d'approvisionnement. Les travaux d'exploitation sont effectués par des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) et le broyage est réalisé en forêt. Le temps de séchage n'excède pas 2 à 6 mois, ce délai permet d'obtenir un taux d'humidité compris entre 30 et 40 %. Les plaquettes ainsi produites sont ensuite chargées directement sur les



Jean-Christophe Demonspey (président), Pierre Odin et Hubert Ferron (de gauche à droite)

parcelles et pesées (entrée chaufferie) par le transporteur en vue d'établir un prix au kilo. Nous devons en effet nous habituer à penser en tonnes tant pour le bois-énergie que pour le bois d'œuvre, car c'est ainsi que le bois est évalué dans l'industrie. », résume un des adhérents du groupement Producteurs forestiers du Centre.

Reste que le prix offert aux forestiers pour fournir le secteur du bois-énergie n'est pas satisfaisant. Le produit n'est pas apprécié à sa juste valeur, aujourd'hui, sur un prix d'achat de 65 euros la tonne de plaquettes de feuillus, un petit tiers revient au propriétaire, le reste pour paiement des etf et transport. Cette somme est en totalité réinvestie dans l'entretien des sols, la remise en état des chemins et des places de retournement sans pour autant couvrir les coûts ni permettre une juste rémunération du travail des bûcherons qui par voie de conséquence se font de plus en plus rares.

« Il est temps que les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires prennent conscience de cette situation et des solutions à envisager, à l'instar de nos voisins européens. Car pour être durable la forêt doit être rentable. », répète le groupement qui estime par ailleurs que le cycle du chêne sessile est trop compliqué et long et qu'il faut penser à l'avenir au chêne d'Amérique qui conviendrait mieux aux nouvelles utilisations en bois abouté...

A. T.

Pierre et Bénédicte Désarménien :

« Nous sommes convaincus qu'il faut diversifier nos plantations, privilégier les bois de qualité et constituer une forêt mélangée »

« J'ai toujours vu Pierre lire des revues forestières. Lorsqu'il a été question en 2010 de trouver un projet pour placer nos modestes économies, nous sommes de suite tombés d'accord pour rechercher une forêt plutôt qu'un appartement », raconte Bénédicte Désarménien. Diplômée de l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes



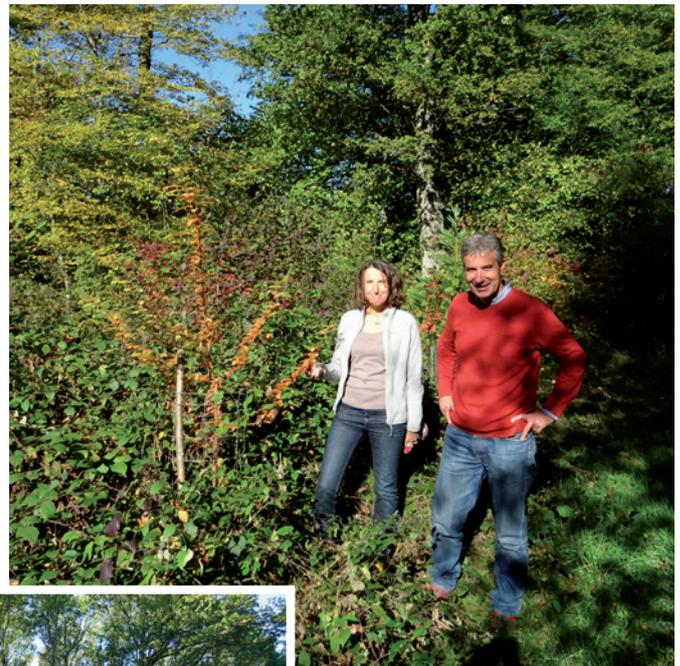
INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / L'ALLIER

(ISARA) de Lyon et salariée de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Bénédicte Désarménien est responsable de l'installation des jeunes agriculteurs.

« C'est tout à fait vrai. J'ai toujours eu une passion pour les arbres. Tout jeune, dans la petite exploitation agricole de mes grands-parents dans les Combrailles, j'aimais pendant les vacances courir dans les bois et planter des arbres. J'ai ainsi boisé une parcelle entière de chênes et de douglas et aussi planter des haies champêtres », rappelle et confirme Pierre Désarménien. Comme Bénédicte, il est passé par l'ISARA, où il a intégré d'emblée la deuxième année, après un BTS Production Végétale. « J'ai très vite bifurqué pour décrocher une maîtrise de l'eau », explique-t-il. C'est ainsi qu'il a trouvé, il y a 23 ans, un poste dans une filiale de Veolia, SEDE Environnement où il occupe la fonction de directeur de l'agence Bourgogne-Franche-Comté.

Les parents du couple Désarménien quant à eux n'avaient aucun lien de près ou de loin avec la forêt. Bénédicte Désarménien, originaire de Marseille, a en effet un père qui a occupé un poste de conducteur de travaux chez Alstom et une mère, celui d'éducatrice spécialisée. Pierre Désarménien est né à Aurillac de parents enseignants.

En 1978, alors qu'il vient de fêter ses 10 ans, ses parents quittent Aurillac et viennent s'installer à Moulins. C'est ce qui explique qu'en 2010 lorsqu'il a été question de trouver une forêt, le département de l'Allier a évidemment été privilégié. « Un ami de mes parents, nous a prévenu qu'une forêt ayant appartenu à l'Hôpital de Moulins était à vendre. Je suis venu de suite la visiter et le lendemain, j'ai fait une offre aux propriétaires qui étaient des scieurs de Tronçais. C'est ainsi qu'en 2010, avec mes parents, nous avons constitué un petit groupement familial et avons pu acquérir une quarantaine d'hectares sur les 110 hectares à vendre sur la commune de Chézy, tout près d'Yzeure. En 2011, une bande mitoyenne boisée de près de 3 hectares nous a été proposée. C'est ainsi que la forêt du Bois Chenaud s'étend aujourd'hui sur 42 hectares. Si nous avions eu à l'époque plus de moyens financiers, j'aurais bien aimé acheter le tout ! », confie Pierre Désarménien. Il n'empêche, cette forêt composée principalement de chênes pédonculés, de chênes sessiles et en moindre quantité de



châtaigniers constitue un bel ensemble qui ne demande qu'à croître et embellir. « Je pense qu'un tiers a besoin d'être entièrement reconstitué. Avec le technicien du CRPF, Adrien Bazin, nous travaillons ensemble pour faire en sorte que les chênes pédonculés soient petit à petit remplacés par des chênes sessiles. Mais j'ai un autre projet. C'est de ne pas

tout miser sur une ou deux essences. Aussi, j'ai commencé à essayer différentes essences pour voir celles qui pouvaient se développer correctement sur mes parcelles. Ainsi, j'ai planté des pins maritimes qui se plaisent bien. Ils poussent d'ailleurs trop vite et sont ainsi fragilisés. Le pin laricio, le séquoia toujours vert, le cèdre, le chêne des marais, le métaséquoia, l'alisier torminal, le cormier, le thuya, l'if, le cryptomérida du Japon, etc. sont autant d'essences dont nous expérimentons actuellement d'adaptation dans différentes parcelles. Les premiers résultats sont encourageants. De plus, je réalise moi-même mes plants et je peux ainsi mieux maîtriser l'ensemble des étapes à franchir. Évidemment, j'ignore quels seront les besoins des professionnels d'ici 50 ou 100 ans. Mais je sais qu'en ne mettant pas tous mes œufs dans le même panier, en visant des bois de qualité et en constituant une forêt mélangée, je mets de mon côté un maximum de chance. Quoi qu'il en soit, ce sont nos deux garçons (Léo, 17 ans et Nicolas, 19 ans) et leurs enfants qui sauront vraiment si ce que nous entreprenons aura été pertinent », conclut Pierre Désarménien qui a été porté à la tête du CETEF de l'Allier en 2016 et compte bien faire bouger les lignes pour que les forestiers de son département obtiennent (enfin) un juste prix pour tous les efforts qu'ils déploient dans leur forêt.

Antoine Thibouméry



Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !

Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant 400 000 m³ de résineux ou feuillus lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

- estimation réalisée par un professionnel indépendant
- mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
- garanties de paiement.



11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- Gestion de forêts de toutes surfaces
- Ventes de bois par appel d'offres
- Reboisements, travaux forestiers
- Plans simples de gestion
- Conseils et expertises

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat 63370 LEMPEDES  www.agefor.fr 04.73. 98.71.06 agefor@orange.fr



Le charbon de bois en forêt

Dans le Cantal, la confection du charbon de bois était une pratique largement répandue au milieu du siècle dernier.

Le charbon de bois était recherché pour approvisionner les gazogènes, moteur à gaz pauvre pour les véhicules de transport et les moteurs fixe. Mais également pour fournir les usines de la filière métallurgique, la forge, la serrurerie, les cuisinières domestiques. Une des usines utilisatrice se situait à Laval-de-Cère (46), pour purifier le silicium métal. La région de Massiac, riche en extraction de minerai utilisait également du charbon de bois pour l'approche ou le traitement du minerai.

Les emplacements des charbonnières sont encore présents dans les forêts des vallées du Cantal. Certaines exploitations s'organisaient en évacuant les grumes, sciées en bas de vallée, les houppiers se traitaient sur des emplacements aménagés sur place dans la pente, les fauldes.

Pour retrouver ces techniques du passé, nous avons suivi une manifestation intéressante, menée par un groupe de charbonnier du Nord de l'Alsace : l'association des charbonniers de Lembach, née proche du site du Château de Fleckenstein, elle rassemble 80 personnes et fait revivre un savoir-faire ancestral sur la commune. La plupart des membres de cette association ont un point commun, ils ont connus des parents ou grands-parents charbonniers dans la forêt de Lembach. L'expérience menée par les charbonniers de Fleckenstein est intéressante, pour témoigner des techniques anciennes qui ont fait partie de l'histoire économique de cette région du Nord de l'Alsace. La société De Dietrich, à l'époque propriétaire de 1 600 hectares de forêts sur le territoire communal de Lembach, utilisait le charbon de bois dans l'industrie de la métallurgie, notamment pour l'apport de carbone dans la fabrication de l'acier et la fonte.

La Forêt, l'exploitation et le façonnage des bois

La commune de Lembach couvre 4 889 hectares, une forte proportion de cette surface est couverte par la forêt. 1 200 hectares sont la propriété de la commune. Cette commune accueille deux scieries, qui consomment 9 000 m3 de grumes pour les transformer en bois de construction.

> Les caractéristiques des bois

La fabrication du charbon de bois, généralisé dans toute



la commune, nécessite la préparation du bois de manière à maîtriser le séchage. Le hêtre est l'essence privilégiée, les surbilles et les branches sont utilisées. Coupées en 1 mètre, les billons sont fendus dans des sections de 10 à 12 cm, et pilés en lisses régulières pour favoriser la circulation de l'air. Le bois, abattu en automne, est fendu hors sève, rituellement le 27 décembre par les bénévoles de l'association.

> Le montage de la meule

La meule est montée par empilage de bois autour d'une cheminée centrale, espace réservé à l'aide de trois pieux plantés au sol sur le centre de la meule. Les bois en quartiers sont empilés verticalement autour de la cheminée, et s'étendent en forme circulaire sur deux ou trois étages. Le sommet est complété avec des bûches plus coutes. La meule est ensuite recouverte sur les deux tiers de la hauteur avec des mottes de terre. Le sommet est ensuite recouvert d'une couche de feuilles mortes, et le tout étanchéifié avec une fine couche de terre.

> La circulation de l'air

Le charbonnier procède ensuite à l'ouverture d'évents de 4 cm de diamètre, réalisés à la barre à mine, disposés aux quatre points cardinaux. Ils seront complétés au fur et à mesure, en fonction du besoin en aération.

> La mise à feu

Le charbonnier dispose en permanence d'un feu auxiliaire à la meule, qui permet d'utiliser la braise pour la disposer au fond de la cheminée pour démarrer un foyer interne, alimenté avec des petites bûches.

> La gestion de la combustion

Au fur et à mesure de la combustion, le foyer interne est tassé avec une perche et lorsque la combustion est bien entamée, le haut de la cheminée est bouché, et remplacé par des événements disposés au feeling sur la partie haute de la meule. Pour suivre la combustion, le charbonnier dispose d'une pelle plate pour tasser, et d'un manche long et appointé pour créer les événements.

Le foyer central est réouvert, réalimenté en bois, et refermé à plusieurs reprises pour obtenir une bonne combustion centrale. A l'expérience l'air est géré par l'ouverture et la fermeture de nouveaux événements, du haut vers le bas, au fur et à mesure de l'avancement du procès de carbonisation. La combustion est gérée à la couleur de la fumée et surveillée 24 heures sur 24 pour éviter que la meule s'enflamme. Après une phase de déshydratation du bois, des poches de gaz se forment et soulèvent l'étanchéité. La durée du procès s'étend sur huit jours pour carboniser et autant pour refroidir la meule et en permettre l'extraction du charbon.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL

> La récolte du charbon

La récolte du charbon se réalise après refroidissement de la meule, la terre et les imbrulés « les renards » s'étalent sur l'extérieur, et le charbon au centre est prélevé et mis en sac.

> Le charbon de bois dans le Cantal

De nouveaux fours métalliques ont pris le relais de ces anciennes charbonnières pour permettre une manutention plus facile et une plus grande maîtrise de l'alimentation en air. Une expérience locale a subsisté jusque dans les années 1980 pour confectionner du charbon de bois avec l'entreprise Daldegan et Tuffery sur la commune d'Auriac l'Eglise près de Massiac.

> L'évolution du matériel et du marché

Sous l'impulsion de Gérard Fromager, alors chargé de mission au service forêt-bois de la préfecture du Cantal, les scieurs, les transformateurs et les forestiers du Cantal s'organisent pour trouver des débouchés aux sous-produits de la forêt et de la transformation du bois.

Le CCC, Comptoir Cantalien de Carbonisation à Neussargues créé en 1981, a développé une nouvelle technologie avec des fours verticaux alimentés en continu, pour produire 10

tonnes de charbon par four et par jour. Cette technologie a permis de trouver un débouché pour les connexes de scierie jusqu'à l'année 2015. La multiplication des scies canter et des broyeurs en scierie a eu pour conséquence la diminution des délignures. Face à cette évolution, cette unité n'a pas su adapter sa stratégie d'approvisionnement. L'usine a cessé ses activités avec pour raison officielle la difficulté de s'alimenter en bois suite à la concurrence du bois-énergie.

Cette unité était la première d'Europe, elle employait 35 personnes, et laisse un vide économique sur le secteur de Neussargues. Les fours sont aujourd'hui délocalisés dans l'Est de l'Europe.

> Conclusion

Au-delà de l'intérêt historique et de la mémoire des charbonniers qui ont travaillé dur pour valoriser les bois de nos forêts, le charbon de bois n'est pas un produit du passé, mais un produit d'avenir toujours présent dans l'industrie de la haute technologie. A noter la filière du charbon actif utilisé pour l'industrie de la filtration, et l'utilisation des jus pyrolytiques en matière énergétique dans le traitement de la silice diatomée à Riom-es-Montagne.

Gérard Fromager et Gilles Morel, FRANSYLVA-15

Un exemple de diversité : la forêt de Raoul Morange

La visite de la forêt de Raoul Morange, sur la commune de Lanobre dans le Cantal mérite le détour.

Voilà vingt ans, sur des terres agricoles à base de roches et de dépôts volcaniques et s'étendant sur plus de 20 hectares, que la famille Morange s'est lancée dans une aventure plutôt épique ! Certes les sols sont sableux, assez acides et font l'objet d'une bonne pluviométrie, mais les stations sont variées et vont de prairies classiques à des blocs de pierre. « Pourquoi ne pas alors en profiter pour essayer différentes essences », suggère à l'époque Lionel Depeige du CRPF. Les premières années ne vont pas se dérouler comme prévu, la MSA et l'Administration voyant d'un mauvais œil l'abandon des cultures agricoles au profit de la sylviculture... Pendant ces tergiversations, les



chevreuils ont attaqué les premières plantations. Bref, le démarrage n'a pas été placé sous les meilleurs auspices. Il n'empêche Raoul Morange n'a pas pour autant baissé les bras et c'est même lui qui a fabriqué plus de 8000 protections pour sauver ses premières plantations ! C'est ainsi que 20 ans après ont pu découvrir toutes sortes d'essences qui se sont plutôt bien adaptées aux différentes stations. Erables sycomores ici, pins laricio là, mélèzes hybrides et mélèzes du Japon plus loin, douglas magnifiques, noyers hybrides, etc. se côtoient et sont répartis

selon la qualité des sols des stations et de leur orientation. « C'est dire que Raoul Morange n'a pas voulu mettre tous ses œufs dans le même panier », a souligné Isabelle Gibert-Pacault du CNPF-Délégation Auvergne-Rhône-Alpes. Douze ans environ après les premières plantations, un dépressage a été réalisé par son propriétaire, sur une parcelle d'environ 10 hectares. Puis deux éclaircies ont été réalisées en 2011 et 2016. Des cloisonnements ont ainsi été créés. Les bois prélevés ont été utilisés pour faire des palettes et des petites fermettes. Un peu plus loin, c'est une parcelle de douglas plantés en 1976. La régénération semble délicate à obtenir. Ici le pragmatisme est de prélever les arbres arrivés à maturité et de replanter ou laisser la régénération naturelle faire son œuvre. Alors que penser de cette expérience qui a demandé à son propriétaire autant de ténacité que de travail ? Qu'il ne faut pas s'enfermer dans un schéma unique et qu'en ces temps de changement climatique la meilleure des approches est de diversifier ses plantations et d'être prêt à changer de stratégie si c'est encore possible.

Antoine Thibouméry

En partenariat avec

34 agences sur 4 départements
Retrouvez-nous sur www.cmmc.fr
Tél. N°Vert 0 800 801 803

Propriétaires forestiers financez votre projet d'achat, de regroupement ou de reboisement de parcelles avec notre offre dédiée « bois »

Crédit Mutuel Massif Central www.cmmc.fr

Construire chaque jour la banque qui va avec la vie.

L'Aménagement Foncier et la Forêt

(Suite et fin de l'article paru dans Fransylva N°7 de Juin-Juillet 2017)

Le fonctionnement de la SAFER

Dans le fonctionnement de la SAFER, une commission locale se réunit tous les mois pour donner un avis sur le choix des candidats pour les rétrocessions de parcelles rurales. Un comité départemental procède ensuite à la décision finale qui sera alors approuvée ou non par les organismes de tutelle.

Pour les opérations foncières forestières, il est créé une commission qui est seulement consultative, la commission départementale forestière.

La commission départementale forestière se réunit pour l'aide à la décision d'attribution de dossiers spécifiquement forestiers. C'est l'occasion pour les représentants forestiers de préciser les objectifs des priorités qu'ils voudraient voir appliquer sur le plan général. Pour le département du Cantal les membres de cette commission ont précisé les objectifs suivants :

1) Maintenir l'état boisé, car les défrichements occasionnés depuis 40 ans semblent trop importants et risquent de favoriser un déséquilibre du climat.

2) Conserver les forêts de plaines, c'est important pour les forestiers pour deux raisons :

- Le cycle de l'eau est ralenti par la présence de la forêt sur des sols plats.

- La profession forestière souffre d'un déficit de rentabilité, et recherche des forêts mécanisables, pour pérenniser les investissements réalisés par les entrepreneurs de travaux forestiers du territoire, et approvisionner les entreprises de première transformation.

Le choix des représentants forestiers présents lors de la première commission, s'oriente vers des candidats qui choisissent le maintien de l'état boisé, mais aussi qui font preuve de réelle volonté de gestion sylvicole. Outre les priorités apportées par le droit de préférence pour la vente de petites parcelles, les ordres de priorités proposés pour les rétrocessions sont les suivants :

- Candidats ayant suivi une formation forestière.

- Candidat ayant un document de gestion (PSG, CBPS, RTG)

- Candidat faisant appel à un opérateur de gestion professionnel.

- Candidat adhérent à un syndicat professionnel forestier apportant une assurance responsabilité civile, voir une assurance Incendie-tempête.

Hélas, ces choix proposés, ne font pas toujours l'unanimité des décisions du comité départemental, et les choix proposés peuvent être en concurrence avec d'autres objectifs de gestion du foncier rural. Les surfaces forestières mécanisables ont quelquefois, par le passé, servies de réserves foncières



Pierre Marnay, directeur général délégué de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes

pour le développement d'une agriculture dynamique. Il nous semble préférable de limiter ces pratiques sur des surfaces marginales pour la logique de l'aménagement rural des exploitations agricoles. La pratique des défrichements sur le long terme, est jugée dangereuse pour la régulation du climat et la lutte contre les effets de serre. Cette régulation du climat est un enjeu fort pour le monde forestier, mais également pour le monde agricole.

Face à ces évolutions législatives, les forestiers doivent faire leur propre analyse des atouts, des menaces, des opportunités et des risques. Cet outil, développé par le monde agricole, présent auprès des collectivités, et contrôlé par les commissaires du gouvernement, bénéficie d'une organisation rodée dans le domaine de la transaction foncière. Il est probable que les transactions de foncier forestier vont se développer dans les années à venir.

Les propriétaires forestiers, agriculteurs et autres professions, investisseurs qui souhaitent acquérir du foncier, peuvent se servir de cet outil pour améliorer le morcellement du parcellaire, et dynamiser la gestion forestière. Certains souhaiteront vendre les petites parcelles inexploitable, d'autres chercheront à les acquérir pour regrouper des îlots plus économiquement gérables. Pour les propriétaires qui souhaitent investir, c'est l'occasion de découvrir des opportunités d'offres de petites parcelles contiguës.

La menace est toujours présente, de rétrocéder à des acquéreurs qui ne maintiennent pas l'état boisé, nous courrons le risque d'être contreproductif pour l'environnement et la biodiversité, alors que c'est un des objectifs poursuivis par l'organisme.

Quoi qu'il en soit, le devoir des représentants des forestiers est d'être présents et acteurs plutôt que d'être spectateur. C'est sans doute l'opportunité de compléter nos actions pour être efficace et apporter plus de service à nos adhérents d'aujourd'hui et de demain. C'est permettre à un maximum de parcelles d'accéder à une dimension de massifs gérables et porteurs de documents de gestion durable, et de revenu pour son propriétaire.



Jacques Chazalet, président du Conseil d'Administration et directeur général de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes

> SAFER, mode d'emploi pour le forestier

Le département du Cantal est rattaché à la nouvelle SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, présidée par Monsieur Jacques Chazalet et dirigée par Monsieur Michel Heimann. Le président de la commission départementale du Cantal est Monsieur Pierre Cusset, le responsable des services techniques est Monsieur Mathieu Gibert, il est assisté administrativement par Madame Brigitte Lafaire et Mademoiselle Marina Devéze, et techniquement par trois techniciens fonciers répartis sur le territoire. Marie-Line Chadefaud sur le secteur de Mauriac, Pierre Antoine Montagut sur le secteur de Saint-Flour, et Julien-Marc Levêque sur le secteur d'Aurillac.

Toutes les offres de rétrocession proposées par la SAFER,

sont présentées sur un site internet, la publicité est également obligatoirement affichée dans chaque mairie de situation de la propriété, les investisseurs qui recherchent des parcelles peuvent faire acte de candidature auprès des services départementaux de la SAFER. Le syndicat Forestiers Privés du Cantal, peut servir de relais local, pour ses adhérents, et ceux qui souhaitent le devenir.

Gilles Morel, Fransylva-15

Site internet : auvergne.safefr.fr

SAFER-Cantal : 27 rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

Té. 04 71 48 34 45

Les attentes des forestiers

Pour répondre le mieux possible aux attentes des propriétaires forestiers, le mieux n'est-il pas de leur demander directement ce qu'ils attendent de leurs instances syndicales et professionnelles ?

C'est en partant de cette idée simple et efficace que Pascal Perrier de Fransylva-15 a imaginé un questionnaire d'une petite douzaine de questions pour mieux cerner les actions que son syndicat pourrait entreprendre à l'égard de leurs adhérents présents et futurs. Ainsi 275 adhérents du Cantal ont été destinataires de ce questionnaire par mail. Un bon tiers (86) ont répondu. Voici les résultats plutôt édifiants.

Ainsi plus de 42 % des sondés ont affirmé gérer leur forêt dans l'espoir de la transmettre dans les meilleures conditions à leurs descendants. Alors qu'ils sont encore 37 % à en attendre un complément de revenu et ils ne sont plus que 4,7 % à dire qu'ils possèdent une forêt pour y chasser. Ces mêmes sondés sont près de 78 % à dire qu'ils gèrent leur forêt soit eux-mêmes (52,1 %), soit en faisant appel à un expert indépendant (23,3 %), soit en passant par une coopérative (24,7 %). En outre, 52,3 % ont un document de gestion (PSG, CBPS, RTG), les autres (37 %) reconnaissent n'en posséder aucun... Si 66,3 % n'ont pas signé un contrat de certification PEFC ou FSC, 33,7 % ont franchi le pas. Pour l'assurance tempête et incendie, la proportion entre assurés et non-assurés est du même ordre : 69,8 % disent ne pas être assurés et seulement 30,2 % disent avoir signé un contrat.

La deuxième partie du questionnaire porte sur les actions entreprises par les propriétaires forestiers. Ainsi on apprend qu'ils sont 68,5 % à avoir déjà vendu des coupes et qu'ils sont encore 40 % à avoir prévu de le faire cette année, 30 %

annoncent qu'ils le feront dans les 3 ans, 20 % dans les 5 ans et 15 % plus tard. Quant aux projets de plantations, ils sont 46,5 % à dire que c'est prévu pour les 3 ans qui viennent. Parmi eux 72,5 % ajoutent qu'ils envisagent des protections contre le gibier, 61 % pensent planter des douglas et 14 % des pins.

La troisième et dernière partie du questionnaire traite davantage des attentes à proprement parler des propriétaires. Ainsi en matière d'informations, ils sont 71 % à rechercher d'abord des informations techniques, puis sur les cours du bois (63 %), ensuite fiscales (54 %) et enfin juridiques (51 %). Pour 67 % à 69 % d'entre-eux, les sources d'informations qu'ils consultent en premier sont celles de leur syndicat, du CRPF, des techniciens forestiers et pour finir de la presse spécialisée. Reste que leurs préoccupations sont au premier rang les dégâts du gibier (42 %), le prix des coupes de bois (37 %), la recherche de débouchés à égalité avec les dessertes (35 %), la recherche de prestataires (30 %), le changement climatique (25 %) et enfin, le choix des essences (24 %). On le constate une nouvelle fois, que les dégâts du gibier constituent la principale préoccupation des propriétaires forestiers. Ce sont les chevreuil qui pour 86 % des cas sont mis en cause, viennent ensuite les cerfs (56 %). Quant aux sangliers, les propriétaires forestiers estiment que les dégâts causés par ce type de gibier sont négligeables.

Pour finir, 65 % des sondés n'envisagent pas d'acquérir de nouvelles parcelles pour agrandir leur forêt. Un pourcentage élevé qui s'explique peut être par le fait qu'ils sont 63 % à ne pas connaître l'existence de la Bourse Foncière Forestière. A ce propos la plate-forme « Bois d'Auvergne » qui depuis peu à pris le nom de « La forêt bouge Auvergne-Rhône-Alpes » offre une multitude d'offres qu'il est aisé de consulter. A bon entendeur...

Antoine Thibouméry





La forêt, l'eau et le feu

dans le contexte du changement climatique

L'année 2017 aura été l'année des excès et des extrêmes en Haute-Loire. Après la tempête du 6 mars dernier qui a renversé des milliers de mètres cubes de bois sur près de la moitié du département, tempête que certains ont simplement qualifiée de « coup de vent », le printemps a été chaud et sec favorisant les incendies qui par chance n'ont pas été trop graves sur nos territoires. Au milieu de cette période douce et sèche, quelques nuits de gel à -6 °C ou -7 °C ont perturbé les arbres et les peuplements forestiers: aucune fructification après une excellente floraison, des reprises de plantations aléatoires et des croissances limitées.

L'été s'est poursuivi par des périodes de canicules alternant avec des périodes aux températures plus modérées. Mais c'est l'irrégularité et les extrêmes dans les précipitations qui ont été marquantes : un orage meurtrier sur la région de Costaros et Landos à la mi-juin au sud du département, et des périodes de sécheresse parfois extrêmes surtout dans l'est et le sud-est du département. Un nouveau coup de vent (dit aussi tornade blanche), localisé dans la région d'Araules et de Saint-Jeures, est venu clôturer le mois d'Août. L'automne n'a guère été plus favorable à la forêt avec une absence quasi généralisée de précipitations en octobre. Sur le mois, Météo France vient d'annoncer que le déficit pluviométrique en France est supérieur à 60 %. Avec 4 mm au Puy, il doit être proche des minima jamais enregistrés.

> Le climat impacte la vie des arbres

Il ne fait pas de doute que l'intensité et la fréquence des événements météorologiques (tempêtes, verglas, chutes de neige lourde), climatiques (augmentations des températures estivales, déplacement des précipitations de l'été vers l'hiver), biotiques (attaques d'insectes ou maladies cryptogamiques) augmenteront à l'avenir. Toutes ces perturbations du climat sont, sans nul doute, dues à l'effet de serre. Et rien de très encourageant sur ce point : l'Organisation Météorologique Mondiale vient de publier son bulletin annuel sur les gaz à effet de serre. Celui-ci fait état d'une nouvelle hausse sans précédent des concentrations atmosphériques de CO2 entre 2015 et 2016. Les premières conséquences de ces changements climatiques sont les sécheresses, qui verront probablement leur fréquence et leur intensité s'accroître dans les années à venir.

> Du réchauffement aux incendies

En asséchant la végétation, le changement climatique entraîne une augmentation du danger météorologique de feux de forêts. L'évolution de cet aléa augmente depuis les années 1960 et augmentera encore au cours du XXI^e siècle. Des températures plus élevées favorisent la transpiration des plantes et la diminution de l'eau contenue dans les sols. La végétation s'asséchant, le risque de départ de feu est plus fort. La quantité de combustible disponible une fois l'incendie déclaré augmente également. Cette année cette situation a été particulièrement marquée dans la région méditerranéenne, que ce soit en France et particulièrement en Corse mais également en Espagne et au Portugal. En Haute-Loire des incendies de forêts et de broussailles se sont déclarés cette année le jour de la Toussaint.

> Mais aussi des arbres affamés et affaiblis

Soumis à la sécheresse, les arbres doivent prendre des mesures drastiques pour ne pas se dessécher. L'une d'entre elles consiste à conserver leur eau en fermant leurs stomates, les pores par lesquels les feuilles ou les aiguilles transpirent. Mais ceci a pour effet de stopper aussi la photosynthèse, et donc, la production de molécules carbonées qui leur apportent de l'énergie. Or, les arbres doivent faire leurs réserves pour l'hiver, surtout ceux qui perdent leurs feuilles. Suite à de fortes sécheresses, les réserves de sucre et d'amidon des arbres peuvent se retrouver au-dessous des niveaux critiques. Ils sortiront de l'hiver affaiblis, affamés et auront des difficultés à développer leurs feuilles au printemps. Ils peuvent mettre des années à récupérer forces et réserves, et retrouver de bons niveaux de croissance.

> Des agresseurs opportunistes

Des arbres affaiblis sont des proies faciles pour les insectes, les champignons pathogènes ou les plantes parasites qui vivent à leurs dépens. Ainsi, les pins éprouvés sont souvent la cible des scolytes ou de la chenille processionnaire. De même, des champignons qui s'attaquent aux racines, tels que le fomes ou l'armillaire, profitent de ce que les défenses de l'arbre sont au plus bas suite à une sécheresse. Il en est de même du gui qui prolifère de plus en plus sur les sapins. Des maladies, contre lesquelles les arbres sains peuvent se défendre, risquent de devenir mortelles pour des individus sortant d'une forte crise hydrique et certains agresseurs sont capables de donner le coup de grâce à des arbres affaiblis par les sécheresses.

> Les déficits hydriques affectent aussi la production de la forêt.

Dans notre département de moyenne montagne, la forêt, implantée sur les parcelles abandonnées par l'agriculture est aujourd'hui localisée sur les sols les plus contraignants en termes de fertilité minérale et de contraintes physiques et les plus déficitaires en réserves en eau (versants souvent exposés au sud ou à l'ouest). Sur ces sols ingrats, les sécheresses édaphiques* et atmosphériques sont les contraintes principales au développement des peuplements forestiers. La faible profondeur de la majorité des sols forestiers ne permet pas la constitution de réserves et donc n'atténue pas significativement l'impact de la réduction de pluviométrie. En plus de l'insuffisance des réserves d'eau dans

les sols, la température élevée aggrave la situation via une augmentation de la sécheresse atmosphérique. Pour l'arbre, le seul effet bénéfique est celui de l'augmentation de la teneur en CO2 atmosphérique qui améliore la photosynthèse, sans toutefois compenser les effets négatifs de l'augmentation des contraintes hydriques.

> L'irrigation serait-elle utile et possible en forêt ?

Contrairement à tous les autres systèmes culturaux, il n'est guère envisageable aujourd'hui d'améliorer le confort hydrique des forêts par l'irrigation. Pourtant certains préconisent de plus en plus de stocker l'eau de ruissellement en excès l'hiver pour l'utiliser pour l'irrigation en été. Un récent rapport du CGAAER (Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux), rendu public en juin 2017, sous le titre : « *Eau, agriculture et changement climatique : Statu quo ou anticipation ? Synthèse et recommandations.* » traite de la nouvelle importance stratégique du stockage de l'eau en ces termes : « *Il paraît de bon sens de constituer des stocks pour capter l'eau quand elle est abondante, et donc sans risque pour l'écosystème, afin de pouvoir la restituer quand elle vient à manquer... Le stockage de l'eau a aussi un rôle à jouer pour alimenter la photosynthèse qui produit la biomasse utilisée aux différentes fins... Il n'y a pas d'alternative à l'eau pour la photosynthèse* ». Concernant la production de la biomasse cette affirmation est plutôt réservée à la production agricole mais il faudrait aussi s'interroger sur l'intérêt de la biomasse forestière ne serait-ce que pour stocker le carbone et produire de l'énergie renouvelable.

Il faut adapter sa gestion forestière à la rareté des ressources en eau.

> Des stratégies semblent se dessiner :

- Adapter la sylviculture

Les peuplements doivent être éclaircis afin de limiter le prélèvement de l'eau des sols par les arbres, puis son évapotranspiration. Un juste milieu doit toutefois être trouvé pour maintenir l'humidité atmosphérique de la forêt. Par ailleurs, mélanger une



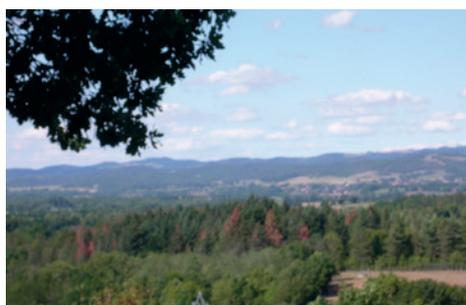
Des chablis après la tempête Zeus.



Paysage du Livradois (proche de Fix).



Jeunes peuplements.



Arbres dépérissants suite à la canicule.



Régénération douglas et sapins.

diversité d'essences d'arbres permet de renforcer ces derniers : soit pied par pied dans les zones les plus menacées, soit par bouquets.

- Faire le choix des essences les plus adaptées

Les choix de l'essence engagent les forestiers sur des dizaines d'années et les décisions sont souvent irréversibles. A ce titre, la moindre erreur peut se révéler dramatique d'un point de vue économique. Or, avec les incertitudes liées au changement climatique, les forestiers sont confrontés à des choix délicats.

- Limiter au maximum les échecs de plantation

Une fois le choix de l'essence fait, les sécheresses successives commencent à peser lourdement sur le renouvellement des forêts. Pour survivre aux premières années, les jeunes arbres doivent développer le plus rapidement possible leur système racinaire. La technique consiste à décompacter le sol jusqu'à 60 centimètres de profondeur, de manière à permettre aux plants d'installer plus facilement leur système racinaire dans un sol plus favorable au stockage des précipitations.

> Conclusion

Sans être trop alarmiste sur l'avenir, les effets du changement climatique sur la production forestière doivent interroger les propriétaires que nous sommes. Des techniciens et sûrement des politiques réfléchissent au sujet. Souhaitons que les solutions qui nous seront proposées permettront de conserver à nos forêts leur capacité de produire durablement et d'apporter des services à la Société.

René Roustide, vice-président de Fransylva-43

* édaphique : qui concerne le sol. Le sol en tant que facteur édaphique, est un élément permanent de l'environnement de nombreuses espèces. Il est caractérisé par sa texture (granulométrie) et par sa structure (agencement déterminant la compacité). Certaines de ces propriétés sont constantes au long de l'année : présence de sable ou de rochers, plages argileuses ; d'autres sont soumises à des variations saisonnières, en particulier celles qui sont liées à la dynamique du facteur hydrique : hygrophilie instantanée, taille des fentes sur sol argileux.

Journée départementale forestière du 25 septembre dernier

Une nouvelle fois de nombreux forestiers ont répondu présent à l'invitation de Fransylva-63 et du CNPF -Auvergne-Rhône-Alpes pour cette journée consacrée à « *La forêt face aux tempêtes et aux vents violents* ».

C'est à Saint-Alyre d'Arlanc qu'une bonne centaine de participants se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour mieux comprendre comment et pourquoi les arbres peuvent tomber sous les effets des vents violents, mais aussi quelles sont les précautions à prendre à l'avenir pour tenter d'éviter ou du moins de réduire les effets dévastateurs des tempêtes et vents violents. C'est Dominique Jay, ingénieur principal au CNPF-Auvergne-Rhône-Alpes qui a fait le point sur ce sujet en utilisant les travaux réalisés et présentés en 2009 par P. Riou-Nivert du CNPF-IDF, G. Landmann (Ecofor) et J-F. Dhôte (IDF). Que faut-il retenir ?



des arbres ? La réponse est qu'ils sont multiples et souvent interdépendants. Entrent en effet en ligne de compte non seulement la force du vent (force de renversement), mais aussi les résistances que présentent le houppier et ses nombreuses branches, mais aussi le tronc, l'enracinement, la résistance des racines à la torsion, l'enchevêtrement de celles-ci, sans oublier la résistance ou non du tronc, le fait que l'arbre peut se coucher ou non sur son voisin le plus proche, la résistance au sciaillage du sol, le profilage des branches, etc. Tous ces facteurs sont à prendre en compte si on veut connaître la capacité d'un arbre à résister aux tempêtes et vents violents. A ces facteurs, il faut aussi ajouter la vitesse du vent. C'est d'ailleurs le premier facteur car le plus déterminant. Plus le vent est violent, plus les arbres vont avoir du mal à résister. Entre 100 et 140 km/h, toutes essences confondues, le pourcentage d'arbres abattus se situe autour de 8,5 %. Au-delà, les dégâts sont multipliés par 2,5 pour atteindre 22%. Il en va de même avec la hauteur des arbres. Plus ils sont hauts plus ils sont fragiles. C'est vrai aussi en fonction des diamètres.

Des études très complètes ont été menées sur ce sujet et l'on constate que l'élanement (le ratio hauteur sur diamètre) est un facteur déterminant au-delà de 113, les arbres passent dans la zone dite de peuplements instables. C'est-à-dire des arbres dont la hauteur atteint les 30 m et pour des diamètres de plus de 30 cm. A l'inverse des arbres plus trapus et donc la circonférence est relativement importante vont résister davantage aux tempêtes et vents violents. Dominique Jay, a aussi insisté sur la qualité des sols. « *on observe également que la profondeur de l'enracinement dans les sols permet de diminuer les dégâts. Mais aussi l'humidité des sols et la qualité des éclaircies. Ainsi, une éclaircie réalisée de manière trop importante et à une époque trop tardive, augmente significativement les risques d'avoir des dégâts importants. Dernier conseil : il faut essayer de constituer des protections aux vents pour sa forêt en réalisant des parcelles qui permettent aux vents de se briser, c'est-à-dire de pénétrer dans celle-ci en diminuant son intensité. Si en revanche on laisse de véritables murs infranchissables par le vent, il va se produire un effet inverse et les arbres situés derrière cette*



D'abord que depuis 1870, date la plus ancienne que l'on puisse prendre en compte, les dégâts de tempêtes recensés en Europe n'ont fait que s'accroître de façon considérable depuis donc un siècle et demi. Ensuite qu'elles frappent principalement en hiver de novembre à février. Que si on observe ce qui c'est passé ces 20 dernières années, en France, aucune région n'a été épargnée. Citons pour fixer les esprits : « Lothar », les 25-26 décembre 1999, « Martin », les 27-28 décembre 1999 et « Klaus », le 24 janvier 2009. Alors quels sont les facteurs déterminants qui provoquent la chute

barrière vont être déracinés très violemment.», a rappelé Dominique Jay.

En conclusion que faut-il faire pour améliorer la gestion forestière face à ces risques provoqués par les tempêtes ?

D'abord ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. C'est-à-dire répartir, si c'est possible ses forêts, sur différentes parcelles boisées dans différents massifs choisis dans différentes régions. Plus facilement, choisir des essences variées et les répartir dans différentes parcelles. Organiser des coupes après un diagnostic de stabilité et en tenant compte de la direction des vents dominants. Eviter de tasser les sols avec des engins lourds. Eviter de blesser les troncs. Gérer les mlisières de façon spécifique que cela vient d'être dit plus haut.

Sensibilité au vent	Sensibles	Intermédiaires	Résistants
Feuillus	Tremble Peupliers cultivés Robinier Châtaignier	Hêtre Merisier Grands érables Bouleau	Chênes Frêne Charme
Résineux	Pin maritime Epicéa Pin sylvestre Douglas	Pins noirs et Laricio Douglas Sapins	Mélèzes Cédre

Sensibilité des différentes essences
(à partir des données de l'IFN et diverses autres sources).

Option sylvicole	Sylviculture « Océanique » production de biomasse ou de petits sciages	Futaie claire régulière Faibles densités, dépressages, éclaircies précoces	Futaie claire irrégulière et/ou mélangée
Avantages pour la stabilité	production à courte révolution, (coupe < 20-25 ans), stabilité par effet de bloc	production d'arbres trapus, stables individuellement	Meilleure résilience (reconstitution après tempête)
Inconvénients	Biodiversité faible, baisse de fertilité ? Risques de sécheresse, esthétique économique ?	Baisse de la QB en l'absence d'élagage artificiel	Difficultés de gestion et d'exploitation

Quel itinéraire forestier choisir ?
3 options (par rapport à une gestion « classique »)

Du côté des plantations, il faut soigner davantage la mise en terre des plants. Un arbre mal planté résistera moins qu'un arbre parfaitement plant. Soigner l'enracinement et entretenir sa plantation sans endommager les racines. Choisir les essences qui conviennent le mieux aux stations et qui sont les moins sensibles aux tempêtes et vents violents (Voir tableau n°1). Enfin, choisir le mode de sylviculture qui convient le mieux à vos projets (Voir tableau N°2). Et pour terminer sur ce sujet laissons à Dominique Jay le mot de la fin : « Si on sait maintenant ce qu'il ne faut pas faire, on sait moins ce qu'il faut faire. Car aucune solution présente tous les avantages. »

Antoine Thibouméry

Disparition



Michel Aubert La Fayette est décédé le samedi 23 septembre dernier.

Né le 6 juin 1944, il était ingénieur agronome de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (Promotion 1964).

Son parcours professionnel fût aussi riche que complet. Citoyen engagé, il a occupé de multiples fonctions au sein d'un grand nombre d'organismes. C'est en tant que forestier averti, qu'il a rejoint Fransylva-Forestiers Privés du Puy-de-Dôme et qu'il en est devenu d'abord administrateur, puis vice-président. Récemment encore, il fût élu au poste de suppléant d'Anne-Marie Bareau comme conseiller du CRPF pour le Puy-de-Dôme. Nous présentons à toute sa famille nos plus sincères condoléances et notre profonde reconnaissance pour tout ce qu'il a apporté à la filière Forêt-Bois.



GROUPAMA,
partenaire des sylviculteurs
du Puy-de-Dôme



Groupama

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne
50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
61 rue Taibout - 75009 Paris.



La forêt de Bassinet : trente ans plus tard... encore en construction !

Rien de tel que de vérifier de visu et in situ, trente ans plus tard, les expériences tentées sur plusieurs parcelles plantées de différentes essences capables ou non de s'adapter au changement climatique. C'est à l'initiative du CETEF du Puy-de-Dôme qu'a été ainsi organisée une visite de la forêt de Bassinet près de Culhat, le 12 avril dernier.

Cette forêt de 20 hectares a en effet été entièrement créée en 1987, après le défrichement d'une centaine d'hectares dans cette partie de la Limagne proche du site dit du « Bois de l'Aumône ». Ces terrains étant impropres à la culture, ils ont été reboisés. Une partie toutefois de 5 hectares de cette forêt naissante de Bassinet, propriété du GFA Aymard, a été réservée pour y réaliser un certain nombre d'essais et de tests grandeur nature conduits par le CRPF-Auvergne. Dominique Jay, ingénieur principal du CRPF-Auvergne à l'origine de cette expérience a rappelé les conditions qui ont été retenues au départ et a explicité les premiers enseignements que l'on peut en tirer aujourd'hui après trente ans de sylviculture.

« Ici, dans cette partie située à la limite de la plaine de la Limagne, on trouve des sols constitués par des dépôts alluvionnaires et des marnes qui se caractérisent par un taux de carbone élevé. Mais aussi nous trouvons des sols plutôt profonds dont le PH est acide. Il y a beaucoup de cailloux, gros et en profondeur. Autre particularité : un climat semi-continental qui bénéficie de l'effet de Foehn qui assèche l'air et accentue les températures. En d'autres termes, les sols dans cette partie du Puy-de-Dôme sont relativement fertiles et bénéficient d'une pluviométrie plutôt moyenne de 700 mm. Le propriétaire souhaitait notamment planter des feuillus précieux. Ainsi nous avons choisi de reboiser ses 5 hectares avec plusieurs sortes d'essences dont des cèdres du Liban, mais aussi des cèdres de l'Atlas, des pins laricio de Calabre et de Corse, des noyers hybrides, des mélèzes, des tulipiers de Virginie, des érables sycomores et des merisiers. Le cèdre présente plusieurs avantages. Il pousse rapidement, en 2 à 3 ans, il a besoin d'un minimum de couvert, il a un enracinement traçant et va chercher l'eau en profondeur. Mais il redoute les gelées du printemps et n'aime pas les zones trop humides. », a rappelé Dominique Jay.

Pour les pins laricio de Calabre et de Corse, il a été dit qu'ils poussaient d'autant mieux qu'ils étaient plantés dans des sols riches et bien irrigués. Par ailleurs, ils supportent assez bien les périodes de sécheresse grâce à la fermeture de leurs stomates (petits orifices situés sur la face intérieure des feuilles permettant les échanges gazeux entre la plante et l'air). Le pin laricio de Corse convient mieux aux sols siliceux et celui de Calabre aux sols plus lourds, argileux, calcaires et carbonatés. Les autres essences qui ont été plantées sur cette forêt test de 5 hectares ont connu des aventures diverses. Certains arbres ont été endommagés par des chevreuils et sont devenus fourchus, d'autres se



sont développés de manière très satisfaisante. En 2015, une abatteuse est venue faire une éclaircie. Le travail n'a pas été exécuté dans les règles de l'art ! Là des noyers hybrides cohabitent ici avec des érables champêtres. Cinq sortes de noyers ont été plantées alors que le sol était gelé et couvert de neige... des protections contre le gibier ont été nécessaires. Entre 1992 et 1996, les techniciens du CRPF-Auvergne sont intervenus respectivement 5 et 9 ans après la plantation. Depuis, ces parcelles ont été laissées à l'abandon... Plus loin, on peut trouver des tulipiers de Virginie. Ce sont des arbres ornementaux dont les plants qui proviennent de l'INRA ne sont pas adaptés au climat ni au vent qui les casse. Les parcelles plantées de merisiers permettent de faire ce même genre de constat.

Les parcelles qui sont plantées d'érables sycomores sont sur le point d'être exploitées cet hiver et devraient servir en bois de chauffage. Cette visite a permis de constater que tous ces arbres ont suivi des itinéraires sylvicoles parfois très différents et que les enseignements sont nombreux. Évidemment si ceux-ci avaient été plus suivis, les résultats seraient sûrement différents...

Laissons à Dominique Jay la conclusion : « Dans 10 ou 15 ans, cette forêt sera intéressante et il y aura de beaux arbres à prélever. C'est une forêt en construction. »

Antoine Thibouméry

La Semaine Verte d'Issoire a fait aussi une place à la forêt

La 2^{ème} édition de la Semaine Verte d'Issoire qui s'est tenue en avril dernier a confirmé l'intérêt du grand public pour tous les sujets qui concernent l'environnement au sens large. Notre administrateur de FRANSYLVA-63, Pierre Souplet a de suite compris l'intérêt de cette manifestation pour y présenter le rôle et l'impact de la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi dès l'an passé a-t-il proposé aux organisateurs de présenter plusieurs séquences cinématographiques d'un film réalisé par le Parc du Morvan et cette année, il a aussi repris d'autres séquences de ce même document auquel il a ajouté un documentaire réalisé par l'équipe de « C'est pas sorcier ».

Êtes-vous éligible aux aides régionales destinées aux travaux forestiers ?

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes relance en partenariat avec le CRPF les aides sylvicoles à la forêt privée. Ces aides portent à la fois sur l'encouragement aux travaux sylvicoles afin d'améliorer la qualité des peuplements et d'autre part, à l'incitation à la réalisation des plans simples de gestion volontaires. Sont éligibles à ce programme les opérations sylvicoles suivantes :



- Le dépressage,
- Le dégagement mais uniquement des régénérations naturelles,
- La première éclaircie déficitaire dans les résineux et les châtaigniers,
- L'élagage des résineux et des feuillus y compris le peuplier,
- La taille de formation des feuillus,
- Le marquage pour conversion en futaie feuillue irrégulière.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides il faut être: soit propriétaire forestier privé, une coopérative ou un OGEC, un groupement de sylviculteurs (association loi 1901), une association syndicale ou encore un syndicat. Les critères à remplir sont :

- Une surface minimale de 2 hectares par type de travaux avec une demande pour chaque type de travaux (le projet peut être présenté par une structure de regroupement),
- Présenter une garantie de gestion durable des forêts : PSG, CBPS ou RTG
- Présenter une garantie de gestion forestière durable de type PEFC ou autre,
- L'entreprise forestière qui réalise les travaux doit être engagée dans une démarche de certification,
- Les opérations sylvicoles ne devront pas avoir commencé avant réception du dossier par le CRPF.
- Le montant minimal de la subvention est de 500 euros par projet.

> Cas particulier des structures de regroupement :

- Elles doivent être l'organisme payeur des dépenses,
- Par dérogation elles peuvent déposer un dossier collectif portant sur plusieurs types de travaux,

- Détenir un numéro siret.

Le taux d'aide est de 60% du coût des travaux plafonné à 600 euros pour le dépressage, le dégagement, l'élagage et la taille de formation. Il est de 60% pour la première éclaircie déficitaire mais avec un plafond à 900 euros. Quant au marquage l'aide est de 1 800 euros plafonnés à 6 hectares avec un plafond de 300 euros par hectare.

> L'incitation à la rédaction de Plans Simples de Gestion volontaires

Dans un contexte de morcellement forestier important et d'absence de documents de gestion, le constat est fait que les forêts sont moins gérées. Afin d'amplifier la récolte de bois et d'assurer le renouvellement des peuplements de qualité la Région a souhaité mettre en place une aide à la gestion à travers la rédaction d'un plan simple de gestion volontaire. Sont éligibles les propriétaires forestiers privés d'au moins 10 hectares et non soumis à une obligation de PSG, les structures de regroupement de propriétaires forestiers comprenant plus de 10 propriétaires et couvrant plus de 25 hectares dotées d'une personnalité morale.

L'aide est de 60% du montant TTC des factures plafonné à 1 000 euros pour un PSG volontaire individuel et de 80% du montant TTC de la facture pour un PSG volontaire groupée plafonné dans ce cas à 10 000 euros.

Le propriétaire doit s'engager à réaliser le premier PSG, à signer un contrat de 5 ans avec un gestionnaire et à remettre un bilan en fin de période. Il doit également adhérer à un organisme de certification de la gestion forestière durable type PEFC.

Pour tous renseignements complémentaires contactez votre syndicat ou l'antenne départementale de votre CRPF.

Anne-Marie BAREAU

Quels rôles pour la forêt et la filière forêt-bois françaises

dans l'atténuation du changement climatique ?

C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale de Fransylva-15 qui s'est tenue le 3 juillet dernier, à Champs-sur-Tarentaine, que Nicolas de Menthière a présenté une toute récente étude INRA/ING sur le thème de « *Quels rôles la forêt et la filière forêt-bois françaises peuvent-elles jouer dans l'atténuation du changement climatique ?* ».

A partir du 5^{ème} rapport établi par le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) qui selon les scénarios envisagés prévoit que le réchauffement climatique d'ici 2100 devrait s'échelonner entre + 2°C et +6°C, à cause de l'augmentation en partie de la concentration dans l'atmosphère du CO₂, ce qui est désigné par l'effet de serre. La production de CO₂ est due aux activités humaines (énergies fossiles, transports, chauffage, industrie, etc.) Plus les activités humaines s'accroissent et plus elles progressent vite, plus le réchauffement climatique s'accélère. Conséquences de l'élévation des températures ? De plus fortes sécheresses, des tempêtes plus fréquentes et plus importantes en puissance, des inondations plus élevées, des extrêmes plus grands et des contrastes plus marqués. Sans oublier de nouvelles espèces invasives et des maladies émergentes. Bref, sale temps pour la planète !

Alors quelle attitude doivent adopter les forestiers face à ce constat inquiétant ? L'étude INRA/ING résume les deux réactions possibles : soit s'adapter, soit combattre le réchauffement en l'atténuant. D'ailleurs les accords de Paris de la COP21 ont pour les 195 signataires permis de dégager un consensus sur ce point en annonçant que l'objectif était de contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2 ° C et si possible même de 1,5°C. La France pour sa part, s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ de 40 % d'ici à 2030 et de 70 % d'ici à 2050 (Loi de transition énergétique).

A ce stade rappelons que la forêt et la filière forêt-bois françaises absorbent 28 % des émissions de CO₂, à comparer aux 10 % de l'Europe... Concrètement, il faut savoir que le stockage de CO₂ dans l'écosystème forestier (dit aussi puits forestiers) représentent chaque année en France 88 millions de tonnes qui se répartissent à raison de 56 millions de tonnes pour les feuillus, 14 millions de tonnes pour les



résineux, 10 millions de tonnes pour le bois mort et 8 millions de tonnes pour les sols. En revanche le stockage de CO₂ dans les produits bois est sans effet. Le remplacement des énergies fossiles par le bois-énergie permet une réduction de CO₂ de 9 millions de tonnes par an et la substitution de matériaux comme le béton, l'acier, etc. par des produits en bois permet d'économiser jusqu'à 33 millions de tonnes de CO₂ par an.

Nicolas de Menthière, après ce constat de la situation en France a présenté les 3 scénarios que pourraient permettre d'atténuer les effets dévastateurs du réchauffement climatique.

Scénario N°1 : « *Extensification et allègement des prélèvements* »

Dans cette hypothèse, il s'agit de laisser faire la nature et de poursuivre le prélèvement autour de 50 millions de m³ par an, avec comme objectif de réduire les prélèvements progressivement de 50 % à 42 % de l'accroissement naturel d'ici à 2050.

Scénario N°2 : « *Dynamiques territoriales* »

Ici ce sont les régions qui se substituent à l'Etat dans le cadre d'une action collective vue l'hétérogénéité des différents massifs forestiers. Le taux de prélèvement moyen est maintenu à 50 % et la récolte doit atteindre 75 millions de m³ en 2035.

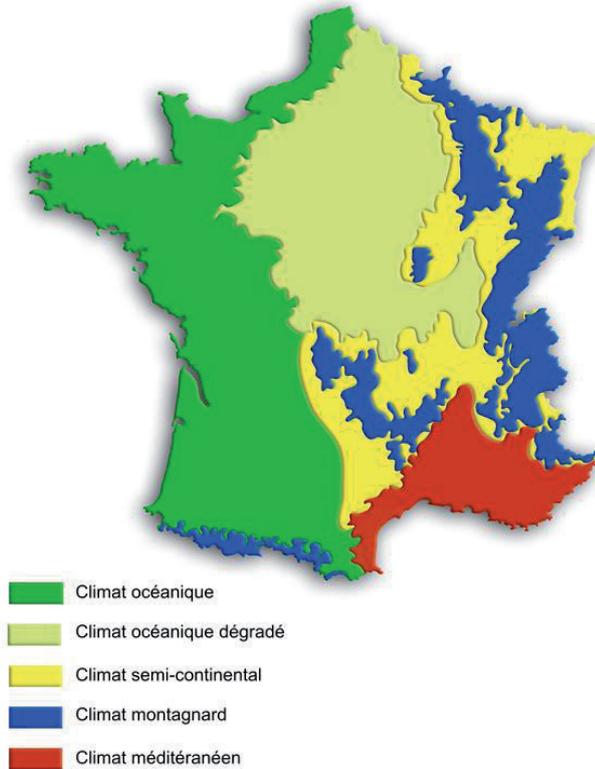
Scénario N°3 : « *Intensification avec plan de reboisement* »

C'est une approche totalement différente des deux précédentes. Il est préconisé en effet d'accroître le taux de prélèvement pour atteindre 70 % en 2035 pour bénéficier des effets de la substitution des matériaux et de l'énergie. Le taux de prélèvement se stabilisant ensuite. Un plan de reboisement de 50 000 hectares par an est prévu entre 2020 et 2030.

Quels sont les points positifs et négatifs de ces 3 scénarios ?

Le premier scénario devrait permettre le stockage annuel de 130 millions de tonnes en équivalent CO₂ en 2050, dans le deuxième scénario le stockage de CO₂ reste en-dessous des 100 millions de tonnes équivalent CO₂ et dans le troisième scénario, le stockage de CO₂ baisse jusqu'en 2035, puis il remonte à 60 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2050. Quant aux effets de substitution

LES CLIMATS DE LA FRANCE



et de passage au bois-énergie les quantités de CO₂ ainsi économisées sont assez proches et oscillent de 42 millions de tonnes équivalent CO₂ pour le premier scénario à respectivement 50 et 60 millions de tonnes équivalent CO₂ pour les deux autres scénarios. Globalement les trois scénarios renforcent substantiellement le rôle de la filière forêt-bois dans l'atténuation du réchauffement climatique. Cela est significatif dans le scénario N°1 (Extensification) où le stockage de CO₂ dans l'écosystème forestier est le plus important et dans le scénario N°2 (Intensification) où la substitution bois-matériau est également significative. Ces résultats sont évidemment liés d'ici à l'horizon 2035-2050 aux capacités des forestiers à se mobiliser mais aussi aux changements des comportements des consommateurs sans oublier les transformateurs en quête de performances et de compétitivité.

« Quel que soit le scénario qui sera mis en place, ce sont des créations d'emplois, des gains économiques pour tous les acteurs et une amélioration de la balance commerciale qui sont attendus à terme. C'est aussi la preuve que la filière forêt-bois est un secteur clé pour l'atténuation du réchauffement climatique et que son rôle d'ici à 2050 peut fort bien s'accroître et permettre non pas d'absorber 28 % des émissions annuelles de CO₂ mais sans doute 35 %. », a conclu Nicolas de Menthière.

Antoine Thibouméry

JURIDIQUE

Déclaration des chantiers forestiers et sylvicoles : un nouveau décret

La loi d'orientation sur la forêt a instituée l'obligation de déclaration des chantiers forestiers et sylvicoles pour limiter le travail dissimulé.

Elle ne concernait que les chantiers de coupe ou de débardage dont le volume excédait 500 m³, les boisements ou reboisements ou travaux sylvicoles dont la surface était supérieure à 4 hectares.

Un décret du 8 novembre 2016 (N°2016-1512) a modifié le champ d'application de cette obligation. A compter du 1^{er} janvier 2017, seront concernés les chantiers forestiers dont le volume excède :

- 100 m³ lorsque l'abattage ou le façonnage y sont opérés en tout ou partie à l'aide d'outils ou de machines à main,
- 500 m³ lorsque l'abattage et le débardage y sont opérés à l'aide d'autres types de machines.

La déclaration est à faire par le chef d'établissement ou d'entreprise qui réalise effectivement les travaux. Elle est à adresser à l'inspection du travail compétent du fait du lieu du chantier et une copie à la mairie de la commune du dit chantier.



Coopérative créée et gérée par des producteurs
SÉCURITÉ FINANCIÈRE / TRANSPARENCE / TECHNICITÉ

GESTION FORESTIÈRE
ET COMMERCIALISATION



Agence Puy de Dôme
Maison de la forêt - Site de Marmilhat
63 370 LEMPDES - Tél : 04.73.98.71.11



DR

INFORMATIONS NATIONALES / FRANCE

Quand les écrivains parlent de la forêt

Anne Dufourmantelle a trouvé la mort le 21 juillet dernier en portant secours à des enfants qui risquaient de se noyer. Anne Dufourmantelle (20 mars 1964-21 juillet 2017) philosophe, romancière et psychanalyste a écrit plusieurs livres sur « *Les relations entre fatalité et liberté* », « *L'intelligence du rêve* », « *La psychopathologie de la vie amoureuse* », « *La défense du secret* » ou « *La puissance et la douceur* ». Dans un essai paru en 2001 et intitulé « *La sauvagerie maternelle* », Anne Dufourmantelle nous décrit les liens existants entre sauvagerie, forêt et mère.

« *La forêt est perçue dans l'imaginaire occidental comme le lieu de l'archaïque par excellence, lieu du maternel, de l'inconscient, de l'égarement, de la déraison. Opposé à la clairière dont l'étymologie remonte à lucus, l'oeil de la raison. Si les forêts apparaissent*

dans nos religions comme lieux profanes, elles se donnent aussi comme sacrées. Au Moyen Âge, elles sont considérées comme des zones refuges non soumises aux lois de la cité où se réfugient les parias, les pestiférés, les sorciers mais aussi ceux qui se rebellent contre l'ordre politique. On peut décréter l'ordalie sur une forêt. Elle échappe au christianisme, à l'ombre portée de sa loi. La forêt évoque des scènes d'enchantement, elle brouille les oppositions logiques, les catégories subjectives, un lieu où les perceptions se confondent. Dans la forêt, l'inanimé s'anime, le dieu se change en bête, le hors-la-loi devient justicier. Dans l'histoire de la civilisation occidentale, les forêts représentent un monde séparé, opaque, matriciel. Elles sont le refuge de Merlin l'Enchanteur, des druides et des fées, du surnaturel logé au coeur même de la nature. Elles sont l'envers de la clairière, autour duquel l'Occident a inventé l'idée du paysage, et nous font projeter, en somme, dans les ombres sylvestres nos plus profondes peurs.

Thierry Guionin, Administrateur
Fransylva-63

La bibliothèque du forestier

INSECTES ET FORÊT, DES RELATIONS COMPLEXES ET ESSENTIELLES

Le forestier voit souvent d'un mauvais oeil le rôle des insectes en forêt, s'arrêtant généralement aux expériences, vécues ou relatées, des effets parfois dramatiques des populations de ravageurs auxquels ses peuplements peuvent être confrontés.

Au-delà de ces atteintes bien réelles – qu'on ne peut ignorer en sylviculture car elles sont en mesure d'anéantir le fruit d'un long travail – et qui sont abordées dans ce guide, les insectes sont majoritairement des auxiliaires précieux pour l'écosystème sylvestre. Ce sont en effet les premiers régulateurs des invasions d'insectes parasites.

Leur entremise bénéfique ne s'arrête cependant pas à ce rôle. La vie des sols et le recyclage de la matière organique doivent aussi beaucoup à leur contribution. Quant à leur efficacité comme pollinisateurs, elle est indispensable à une partie de la flore forestière. Au fil de la lecture, le sylviculteur, naturaliste ou promeneur, devraient percevoir le monde des insectes forestiers avec un autre regard, reléguant au second plan les éventuels a priori pour cet univers grouillant et les craintes inspirées par les insectes ravageurs. Cette brochure s'inscrit dans la collection des guides naturalistes écrits par Gilles Pichard ; elle fait suite à la brochure « *Le champignon, allié de l'arbre et de la forêt* » (2015) et « *Oiseaux et forêt, une alliance naturelle* » (2016) également disponibles au CDR.

Où trouver cet ouvrage ?

Ce titre, ainsi que de nombreux autres, sont disponibles en consultation sur place et/ou en vente au Centre de Ressources de la Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne. N'hésitez pas à venir les consulter.

« *Insectes et forêt, des relations complexes et essentielles* » : Gilles Pichard, CNPF-IDF, 2017, 80 pages, 12€.



Contactez-nous :

• **FRANSYLVA 03 / Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier**

17, rue de Paris
03000 MOULINS

Tél. : 04 70 35 08 92
Fax : 04 70 46 32 79
Mail : syndicat-03@foretpriveefrancaise.com

Permance téléphonique du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Présence du Président Philippe du Vivier sur rendez-vous le mardi de 14 h. à 17 h.

• **FRANSYLVA 15 / Forestiers privés du Cantal**

Maison de la Forêt Privée
39, Avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC

NOUVEAU Tél. : 06 71 86 50 11
Mail : sylviculteurs15@hotmail.com

• **FRANSYLVA 43 / Forestiers Privés de Haute-Loire**

5, rue Alphonse Terrasson
43000 Le Puy-en-Velay

Tél. : 04 71 09 38 86
Mail : sylviculteurs43@hotmail.com

Permanence du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Sauf le mercredi après-midi.

• **FRANSYLVA 63 / Forestiers Privés du Puy-de-Dôme**

Maison de la Forêt et du Bois
10, Allée des Eaux et Forêts
Marmilhat
63370 LEMPDES

NOUVEAU Tél. : 04 73 14 83 44
Mail : syndicatforet63@wanadoo.fr

Permance le Lundi et le Jeudi toute la journée de 9 h. à 17 h.



Directrice de la publication : Anne-Marie Bateau

Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry

Ont participé à la rédaction de ce N°8 : Anne-Marie Bateau, Gérard Fromager, Gilles Morel, René Roustide, Michel Rivet, Antoine Thibouméry.

Crédits photos : Dominique Jay, Hubert Ferron, Gilles Morel, René Roustide, Antoine Thibouméry.

Tirage : 3 300 exemplaires

Imprimerie Chambrial/Cavanat • Billom